

DECRET N° 85-70 du 5 mars 1985

portant ratification des contrats de financement relatifs au Projet d'Exploitation du Champ Pétrolifère de SEME I et II signés le 19 juillet 1984, au Luxembourg, entre la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la République Populaire du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

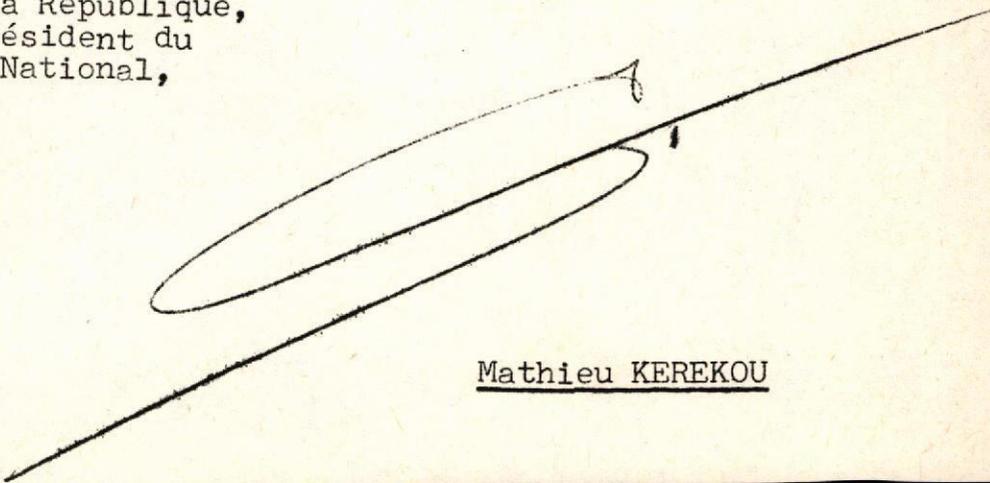
- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 85-30 du 6 février 1985 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire pour autorisation de ratification, des contrats de financement relatifs au Projet d'Exploitation du Champ Pétrolifère de SEME I et II signés le 19 Juillet 1984, au Luxembourg, entre la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la République Populaire du Bénin ;
- VU la décision N° 85-013/ANR/CP/P du 20 Février 1985 autorisant la ratification des contrats de financement relatifs au Projets de financement d'Exploitation du Champ Pétrolifère de SEME I et II signés le 19 juillet 1984, au Luxembourg, entre la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la République Populaire du Bénin,

DECRETE :

Article 1er.- Sont ratifiés les contrats de financement relatifs au Projet d'Exploitation du Champ Pétrolifère de SEME I et II signés le 19 juillet 1984, au Luxembourg, entre la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la République Populaire du Bénin et dont les textes se trouvent ci-joints.

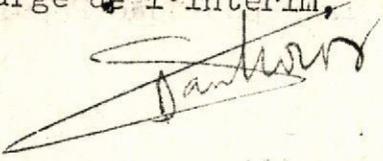
Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-  
Fait à Cotonou, le 5 mars 1985

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



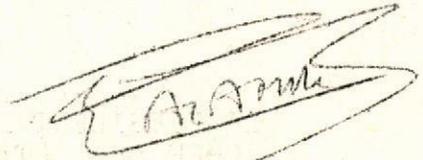
Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Affaires  
Etrangères et de la Coopération  
absent, le Ministre du Commerce,  
de l'Artisanat et du Tourisme  
chargé de l'intérim,



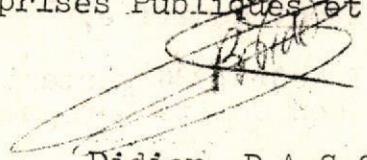
Soulé DANKORO

Le Ministre Délégué auprès du Prési-  
dent de la République, Chargé du  
Plan et de la Statistique,



Zol-Kifl SALAMI

Pour le Ministre des Finances et de l'Economie  
absent, le Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection  
des Entreprises Publiques et Semi-Publiques chargé de  
l'intérim



Didier DASSI  
HOSANA ANTONIO

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCFN 4 MAEC-MPS-MFE 12  
Autres Ministères 12 Préfectures 6 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 IGE et ses SEC-  
TIONS 4 DCCT-Gde Chanc.-ONEPI 3 BN-DAN 4 CAA 4 BEI 2 JORPB 1.-